

niques y croiraient, et ils ne sont pas assez stupides pour cela, comment se fait-il que ce parti s'oppose maintenant au rapatriement? Comment peut-il s'y opposer s'il croit que dans des élections générales, les Canadiens se prononceraient contre le rétablissement du statut colonial au Canada?

Prenons la formule d'amendement, par exemple. Notre façon d'agir est-elle contraire au processus politique? Bien au contraire. Ce processus est prévu par écrit dans la formule de référendum. Cette formule prévoit deux ans de négociations, conformément aux dispositions de la résolution. Le gouvernement fédéral devra d'abord négocier avec les gouvernements provinciaux pendant deux ans, après quoi chaque niveau sera libre de s'entendre avec l'autre ou non. Si nous ne parvenons pas à un accord, le gouvernement fédéral prendrait-il une décision arbitraire? Bien au contraire, si nous ne parvenons pas à convaincre les provinces, ou qu'elles ne parviennent pas à nous convaincre, aucune mesure arbitraire n'est prévue. Ce sera aux Canadiens de trancher.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, y a-t-il une autre solution? L'opposition prétend—et avec elle plusieurs sénateurs—qu'elle est horrifiée à l'idée du mécanisme permettant de sortir de l'impasse. Eh bien, qu'elle soit horrifiée! Il est toujours possible de changer ce mécanisme. Le leader de l'opposition (M. Clark), les partis d'opposition comme les gouvernements provinciaux n'ont qu'à obtenir un mandat à cet effet. La procédure de référendum inscrite dans la constitution canadienne n'est pas immuable. Elle changera du jour où quelqu'un aura recours à la formule d'amendement pour la modifier et les institutions seront ainsi respectées. Nous pensons que le référendum est un mécanisme valable pour sortir de l'impasse. Il est conforme à nos traditions mais n'importe qui peut prétendre le contraire. N'importe quel homme politique peut briguer les suffrages en promettant, s'il est élu, d'apporter des modifications à la constitution et supprimer le référendum comme la charte des droits, si c'est cela qu'il désire. Je pense avoir fait comprendre que nous souhaitons voir les partis d'opposition faire campagne sur ce programme.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: «Votez pour nous et nous vous priverons de vos droits! Nous allons tâcher de faire modifier la constitution; ce projet recevra certainement l'appui de M. Lyon. Nous avons juste besoin de l'appui de quelques provinces pour supprimer la charte des droits.»

Une fois encore, le simple fait d'énoncer cette opinion suffit à démontrer son peu de valeur. Pourquoi tant de gens critiquent-ils la charte des droits alors que ces mêmes personnes refusent de faire appel aux électeurs ou de faire campagne sur ce thème. La réponse est très simple. Elle est indiquée dans les chiffres et les sondages, dont les sondages Gallup, auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure. C'est que les Canadiens veulent ce changement. La réponse, le député de Provencher l'a lui-même énoncée en disant que c'était la volonté nationale.

Je crois avoir traité du fond de la question. J'ai parlé de la façon de procéder. Il reste la question de l'échéancier, et je vais m'efforcer d'être bref et d'aller droit au but.

On a souvent entendu dire, lors des débats concernant le devenir national, que l'on était d'accord quant au fond. On n'avait rien à redire au drapeau canadien; et nous en fallait un. Il nous fallait aussi un hymne national. Mais le moment était

La constitution

mal choisi. Il était facteur de divisions. Différons. Remettons à plus tard. Je dois dire avec quelque regret que si le Parti conservateur du Canada a joué un rôle de premier plan dans la création de la Confédération, ses membres ont perdu depuis fort longtemps l'esprit de décision qui caractérisait tant les conservateurs que les libéraux quand ils ont fait un pas de géant dans l'avenir, symbolisé par la Confédération.

Je rappelle seulement qu'au moment de la Confédération, il y a eu deux grands débats, truffés d'arguments comme ceux que nous avons entendus aujourd'hui, disant que le moment n'était pas venu, qu'il fallait attendre encore un peu. Voici ce que disait George Brown, un grand libéral, à la fin de son discours prononcé lors du débat de 1865. Je tiens à lire ces dix lignes car elles sont fort à propos dans ce débat. Je cite:

... celui qui s'efforce de faire ajourner cette mesure pour des motifs quelconques, veut aussi bien son rejet que s'il votait contre son adoption même. Qu'il n'y ait donc aucun malentendu sur la manière en laquelle le gouvernement présente cette mesure à la Chambre. Nous ne la présentons pas comme parfaite, mais bien comme une mesure si avantageuse au peuple du Canada que tout ce qu'on lui impute de mal, à tort ou à raison, disparaît devant ses mérites... Pour la juger, reportons-nous à quelques mois en arrière, considérons les maux et l'injustice auxquels elle doit remédier; reportons-nous aux années de discorde et de lutte que nous avons consacrées à la recherche de ce remède; jugeons-la comme le ferait le peuple, si elle était rejetée...

Aujourd'hui, ceux qui prétendent que le moment est mal choisi entrent dans l'une des deux catégories suivantes: soit ils pensent qu'avec un peu plus de temps on pourrait améliorer davantage le projet, soit ils laissent passer le temps dans le dessein de détruire cette mesure. Je voudrais examiner brièvement chacune de ces positions.

Avec le temps, pourrait-on améliorer le projet? Nous le croyons. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) et le leader du gouvernement à la Chambre ont accordé deux sursis au comité mixte. Ils estimaient que nous pourrions apporter certains amendements. Et, de fait, des amendements ont été apportés par le ministre de la Justice, qui a rendu d'incroyables services au Canada par son travail...

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: ... par les coprésidents, le député de Hochelega-Maisonnette (M. Joyal) et le sénateur Hays, ...

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: ... ainsi que par des députés de l'opposition comme le représentant de Provencher M. Epp et le représentant de Burnaby (M. Robinson). Des députés des divers partis ont amélioré ce projet, et il ne fait aucun doute qu'on pourra encore l'améliorer à l'avenir grâce à la formule d'amendement.

Si les députés de l'opposition officielle veulent vraiment améliorer le projet, on se demande pourquoi ils nous ont obligés à nous attarder pendant cinq semaines sur un seul amendement.

Des voix: Bravo!

● (1730)

M. Trudeau: Le Nouveau parti démocratique a des amendements à proposer au chapitre des droits des autochtones, de même qu'à propos des droits de la femme. Nous aimerions qu'il soit fait mention de Dieu dans le préambule.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il y a beaucoup d'amendements que nous aimerions apporter à la résolution. Les députés de l'autre côté ricanent, mais je le répète, nous aimerions qu'il soit fait